



BBC pour tous à partir de 2012
ATELIER TECHNIQUE 15 juin 2010
Suivi des consommations d'énergie et d'eau

Suivi des consommations d'énergie et d'eau

- Etablir le profil énergétique de l'acquéreur ou du locataire
- Agir sur les comportements – sensibiliser sur les postes autres que le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- Suivre ses consommations d'énergie et d'eau pendant trois ans
- Valider les consommations réelles par rapport aux consommations théoriques
- Construire une base de données de consommations et d'émissions de CO2 par ZAC [convention des maires]

Suivi des consommations d'énergie et d'eau

- Une première visite trois mois après l'entrée dans le logement [profil énergétique]
- Un relevé par l'habitant de ses propres consommations et saisie sur un site internet
- Validation par l'ALE et mise en place des indicateurs [rôle d'alerte]
- 5 ZAC [Logements] en cours sur le territoire de Rennes métropole et un Parc d'activités